

AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal

ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 3 juin 2025, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-060

« Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet vise à assurer la concordance et la conformité au schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029, tel que modifié) ».

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-L01-005

« Règlement modifiant le Règlement de lotissement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-L01, tel qu'amendé) dont l'objet vise à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029, tel que modifié) ».

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-PIIA01-010

« Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé) dont l'objet vise à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029, tel que modifié) ».

Ces règlements ont été jugés conformes au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi qu'aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire. Un certificat de conformité a été délivré le **9 juillet 2025** par le greffier adjoint de la Ville de Montréal à l'égard de ces règlements et ceux-ci sont entrés en vigueur à cette date.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 et sur le site Web de la Ville de Montréal, section [Règlements municipaux](#).

Fait à Montréal, le 15 juillet 2025

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj